

6. PLPDMA

Axe 1

Être exemplaire en matière de prévention des déchets

- Constituer une « boîte à outils » de l'exemplarité avec les outils existants et la faire connaître
- Intégrer des critères liés à l'éco-conception lors de l'achat de papier bureautique pour les communautés de communes et communes adhérentes
- Sensibiliser voire former les agents et élus des communautés de communes et les communes adhérentes à l'utilisation rationnelle du papier et aux fonctionnalités des imprimantes
- Mettre en place le tri à la source du papier et aider sa mise en place dans des communautés de communes, les communes adhérentes ainsi que dans les établissements scolaires et administratifs du territoire.

3. PLPDMA

Axe 2

Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets

- 6 Mettre en place un plan de communication en matière de prévention des déchets déterminant les actions à mettre en œuvre sur la période du PLP.
- 6 Proposer des animations scolaires en faveur à la prévention des déchets avec plusieurs thématiques alimentées avec des ateliers de fabrication, ateliers de démonstration, visites de sites
- 6 Soutenir la démarche des établissements pilotes en mettant à leur disposition des outils de sensibilisation adaptés
- 6 Créer et animer un stand d'exposition lors d'événements locaux réguliers ou plus ponctuels
 - 6 Créer une rubrique dédiée à la prévention des déchets, à l'économie circulaire et à la production et consommation durable sur le site internet de la collectivité.
 - 6 S'investir sur les réseaux sociaux.
- 6 Relayer et diffuser les campagnes nationales et outils nationaux, le cas échéant en les personnalisant lorsque les supports mis à disposition le permettent.

6. PLPDMA

Axe 3

Utiliser les instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets

🌿 Mettre en place ou s'appuyer sur la redevance spéciale

🌿 Identifier les aides existantes proposées par d'autres opérateurs pour certains projets de R&D et les faire connaître auprès des bénéficiaires potentiels.

6. PLPDMA

Axe 4

Lutter contre le gaspillage alimentaire

- Réaliser un projet scolaire regroupant les classes autour du gaspillage alimentaire
- Relayer des campagnes nationales qui visent à sensibiliser à la lutte contre le gaspillage
- Encourager les écoles à s'engager dans des programmes départementaux et régionaux "zéro-gaspi" ou animer un programme "zéro gaspi"
- Encourager l'utilisation d'outils et de solutions de lutte contre le gaspillage alimentaire en communiquant sur les outils à destination des ménages et des professionnels
- Informer et sensibiliser les restaurateurs sur la pratique du gourmet bag et sensibiliser les ménages

6. PLPDMA

Axe 5

Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets

- Déployer la pratique du broyage
- Sensibilisation combinée ou non à la promotion du compostage, paillage, broyage ...
- Sensibiliser les scolaires : organisation d'ateliers enfants lors d'un événement, participation à un jardin, visite de jardins pédagogiques.
- Créer et animer un réseau de guides composteurs
- Installer un site de démonstration dédié au compostage partagé, jardin partagé, jardin pédagogique et organiser des animations, ateliers et visites autour de celui-ci.
- Déployer le compostage partagé à l'échelle du territoire

6. PLPDMA

Axe 6







Augmenter la durée de vie des produits

- 6 Faire connaître les acteurs et opérateurs du réemploi, de la réutilisation et de la réparation
- 6 Mener des actions de communication visant à sensibiliser les ménages à l'intérêt du réemploi et de la réutilisation, en s'appuyant sur l'intérêt économique de ces pratiques
- 6 Sensibiliser des scolaires et périscolaires à la thématique du réemploi et de la réutilisation (visite d'une recyclerie, expositions, jeux et animations pédagogiques)
- 6 Mise en place de containers ou zone de réemploi en déchetterie afin de proposer des solutions techniques permettant de mieux capter les gisements et de stocker des biens sans les détériorer
- 6 Faire émerger un projet de recyclerie sur le territoire en mobilisant les associations locales
- 6 Réaliser un guide, annuaire et/ou site Internet dédié à l'économie de la fonctionnalité, ou à l'allongement de la vie des produits de façon plus globale.

6. PLPDMA

Axe 7

Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable

-  Distribuer le « Stop Pub » en diversifiant et multipliant les modes de retrait
-  Appliquer les nouvelles interdictions relatives aux emballages et produits en plastique à usage unique, si possible de manière anticipée par rapport aux dates d'entrée en vigueur
-  Inciter à utiliser des dispositifs locaux de prêt, location, lavage d'objets durables et réutilisables
-  Aider concrètement les consommateurs à connaître et repérer les produits durables
-  Élargir l'offre d'animations et/ou de supports pédagogiques à destination des enseignants ; orienter les enseignants vers les outils et jeux existant en matière de consommation durable
-  Sensibiliser les enfants aux gestes éco-responsables à travers des outils de communication dédiés

6. PLPDMA

Axe 8

Réduire les déchets des entreprises

Informier les acteurs économiques des enjeux de la réduction des déchets, du coût des déchets, des bénéfices économiques ainsi que des bonnes pratiques, renforcer l'argumentaire avec la redevance spéciale

Sensibiliser les administrations publiques du territoire à la réduction des déchets

Exploiter les résultats des actions exemplaires et en diffuser les enseignements (guide, témoignages...).